

**2011/3481 - Construction d'une Halle d'Athlétisme à la Duchère - 4 rue Victor Schœlcher 69009 Lyon - Opération n° 09 328 001 - Modification du marché de travaux du lot 1 (Direction de la Construction) (BMO du 09/05/2011, p. 1093)**

Rapporteur : Mme GAY Nicole

Mme GAY Nicole, rapporteur : Il s'agit de la construction d'une Halle d'Athlétisme à la Duchère. Il s'agit d'une modification du marché de travaux concernant le marché terrassement, fondations profondes et gros œuvre.

Mme REYNAUD Blandine : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, la délibération que vous nous proposez aujourd'hui concerne un équipement sportif à vocation nationale et européenne. Il s'agit de l'équipement le plus important qui sera réalisé au cours de ce mandat.

Le coût global de cette opération s'élève à 25 M€, essentiellement financé par la Ville, même s'il y a d'autres partenaires : le Grand Lyon, le Département, la Région et l'Etat.

Il s'agit effectivement d'un beau projet, d'une belle construction.

Mais il ne doit pas s'agir d'une coquille vide. Un tel investissement doit être justifié.

Or, à ma connaissance, il n'y a pas de grand club d'athlétisme à la Duchère ou sur l'Ouest lyonnais. Ils se trouvent plutôt au Sud-Est de la ville, juste à l'opposé...

Vous conviendrez avec moi que la seule occupation par des écoles, des associations ou des compétitions, même internationales, est très nettement insuffisante. Je sais bien que l'athlétisme ne sera pas le seul sport pratiqué en ce lieu, puisqu'il pourrait y avoir également de la boxe, de la gymnastique, de l'escrime ou des arts martiaux.

Pour que la halle d'athlétisme vive, il faut qu'un grand club y réside. Nous connaissons les difficultés de Lyon Athlétisme, tant sur un plan financier que sur un plan sportif, puisque ses terrains d'entraînement de Saint-Priest vont disparaître prochainement et que la halle ne sera pas terminée. Que se passera-t-il pour le club ? Quel club viendra s'installer à la Duchère ? Aura-t-il les ressources humaines et financières pour y résider ?

Dans un an, allons-nous inaugurer du béton, un bâtiment sans âme, sans club, sans ambition ?

Cela pose une nouvelle fois la question de votre absence de stratégie et d'écoute. Toutes ces questions auraient dû être posées en amont et faire l'objet d'une grande mobilisation des acteurs concernés.

Mais on commence par décider et ensuite on impose. Cette gouvernance autoritaire fragilise cet équipement.

Je vous remercie.

Mme FRIH Sandrine : Monsieur le Maire, je vais essayer de remplir la coquille vide de Mme Reynaud.

Donc, cet équipement est d'abord un symbole du renouvellement du quartier de la Duchère. En effet, la Halle d'Athlétisme est l'un des équipements majeurs du projet de renouvellement du quartier de la Duchère. Sa fonction régionale en fait un pôle d'attraction pour l'agglomération lyonnaise et marque ainsi à l'échelle de la ville, le renouveau du quartier.

C'est aussi un modèle en termes de développement durable à la fois sur le volet environnemental et social.

Traduisant les engagements de la Ville de Lyon pour le développement durable, la halle sera d'une part construite suivant une démarche respectant la qualité environnementale et d'autre part, ce chantier est également exemplaire en termes d'insertion professionnelle puisque le marché impose des clauses d'exécution sociale aux entreprises. Obligation de recruter des jeunes issus des zones urbaines sensibles, et leur projet d'insertion.

C'est aussi un équipement sportif de rayonnement régional avec une utilisation dense et diversifiée contribuant au développement du quartier de la Duchère.

Cette halle doit constituer dans le cadre d'une utilisation cohérente un élément d'attractivité pour le quartier. Elle peut devenir une référence nationale conjuguant des pratiques sportives de base et de proximité.

Pour la dynamique engagée à la Duchère, cette halle permettra d'attirer dans le quartier des sportifs et pratiquants de toute la région et de toute la France tout en étant également utilisée par la population du quartier, notamment les plus jeunes. C'est cette double vocation qui contribuera à valoriser cet équipement.

Il est ainsi particulièrement précieux que les jeunes de la Duchère puissent accéder, au travers de l'athlétisme, à de nouvelles pratiques sportives afin de ne pas les cantonner dans le football ou le basket. C'est aussi l'une des vocations de cet équipement.

L'intérêt manifesté par le monde scolaire et universitaire pour cet équipement complétera le dispositif d'utilisation de la halle d'athlétisme. La halle sera donc utilisée par les scolaires selon un calendrier pour les établissements scolaires de la Duchère et de la presqu'île et l'union

nationale du sport scolaire : Université, fédération française du sport universitaire au niveau de la Doua et les STAPS. Il y aura aussi des compétitions : Fédération Française d'athlétisme, Championnat de France, compétitions scolaires et universitaires.

Des discussions sont en cours avec la Direction Générale de la Jeunesse et des Sports, pour l'accueil d'un pôle national d'entraînement et nos clubs.

La situation de Lyon Athlétisme : Lyon Athlétisme est né il y a quelques années de la fusion du LOU et de l'ASPTT et est dans une situation de fragilité car il ne dispose que des installations extérieures de Gerland, avec la difficulté de concilier le calendrier des entraînements avec le périmètre de sécurité du stade durant les matchs de l'OL.

La halle pourra accueillir d'autres manifestations sportives que l'athlétisme comme la gymnastique, la boxe, les arts martiaux ou l'escrime. Quelques événements majeurs dans ces disciplines pourraient être organisés dans la halle. C'est pourquoi nous voterons avec enthousiasme cette délibération.

M. GIORDANO Alain, Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement : Monsieur le Maire, chers Collègues, si je prends la parole aujourd'hui, c'est évidemment d'abord en tant que Maire d'arrondissement, satisfait de voir ce dossier arrivé sur son arrondissement, le plus gros investissement du plan de mandat -25 millions d'euros- comme le rappelle la délibération, pour la plus belle halle d'athlétisme du quart Sud Est de la France, et qui va être la fierté du quartier de la Duchère qui nous est cher, Monsieur le Maire.

Mais, si j'interviens, c'est également en tant que Président de la Commission d'Appel d'Offres, Commission qui suit pas à pas cet important dossier pour la Ville de Lyon.

J'en profite pour saluer, car on ne l'a encore jamais fait ici, mes Collègues présents à la Commission d'Appel d'Offres et notamment celles et ceux qui ont travaillé sur ce dossier avec qui j'ai grand plaisir à le faire, j'aurais donc grand plaisir à les retrouver demain matin : Nicole Chevassus, Nicole Gay, Marie-Françoise Deharo et Isabelle Gleize.

Un important travail a été fait, car la Ville de Lyon et ses services ont essayé et réussi, cela a été dit, à impulser une nouvelle dynamique en matière notamment d'aide à l'emploi en insérant des clauses d'insertion dans l'attribution des marchés de la Halle d'athlétisme et en insérant dans les critères de choix même, l'effort réalisé pour l'embauche des jeunes de la Duchère en particulier.

Enfin, pour parler un peu de sport, en accord avec Thierry Braillard, une école d'athlétisme tournée vers le quartier est un objectif de même que l'émergence d'un club résidant.

En conclusion, terminons en signalant la réussite visuelle de cet équipement parfaitement intégré dans son environnement et puisqu'on parle d'environnement, noter le profil environnemental qui est le point fort de la halle avec notamment une production photovoltaïque et une maîtrise des consommations énergétiques.

Voilà les points que je voulais mettre en avant sur cet excellent dossier. Je vous remercie.

M. BRAILLARD Thierry, Adjoint : Très rapidement pour dire à Mme Reynaud qu'elle aurait pu venir m'en parler avant l'intervention de ce soir. J'aurais corrigé deux ou trois points sur ce qu'elle a dit.

Madame Reynaud, l'athlétisme fonctionne véritablement différemment d'autres sports et les instances départementales et régionales ainsi que la fédération ont un poids extrêmement important. C'est la raison pour laquelle, vous l'avez dit, il y a le financement de l'Etat. Ce financement de l'Etat est venu par le CNDS suite à une demande de la Fédération Française d'Athlétisme. Pourquoi ?

Parce que l'on se rend compte que ce sont les Comités départementaux, voire régionaux qui organisent toutes les compétitions d'athlétisme.

Donc, je peux déjà vous dire et affirmer et je prends le pari avec vous, on ira le vérifier, que d'octobre à mars, la halle d'athlétisme sera tous les jours occupée du matin jusqu'au soir, week-end inclus.

Alors, ce n'est pas, et il y avait ce fameux slogan dans le passé, parce qu'il y a encore un correspondant de ce quotidien qu'on lit tous : si c'est vrai, c'est dans le Progrès. Ce n'est pas parce que le Progrès a fait un jour un papier pour dire « une halle d'athlétisme sans club » que c'est devenu automatiquement une coquille vide. Si vous m'en aviez parlé, je vous aurais répondu. Surtout qu'outre les compétitions, outre les scolaires, outre les universitaires, nous avons déjà la certitude d'avoir le Rhône-Alpes Elite Athlétisme qui va venir à la halle d'octobre à mars et ce Rhône-Alpes athlétisme qui est une création liée à la ligue régionale d'athlétisme, recueille les 20 meilleurs athlètes Rhônalpins qui donc, l'hiver viendront s'entraîner à Lyon. Vous voyez, c'est déjà une bonne chose. Mais cela va bien plus loin, puisqu'un dossier a été déposé auprès de la Fédération Française et auprès du Ministère pour que nous puissions accueillir un pôle national d'entraînement, ce qui veut dire un pôle France qui fera que là, ce ne sont plus simplement les régionaux, mais les nationaux qui viendront à la Duchère, l'hiver s'entraîner dans cet équipement. Donc, vous voyez, on n'est déjà plus dans une coquille vide.

Reste le problème du club dont vous parliez, mais vous savez qu'on a lancé des discussions, mais qu'on a une façon à nous de concerter

avec ces clubs, c'est-à-dire, de leur laisser quand même leur liberté de faire leur choix et de ne pas leur imposer.

Donc on leur a dit le souhait de la ville de faire une grande entente, un grand club. On est en train de travailler là-dessus. Il y a un problème avec Lyon Athlétisme qui est un problème d'équipement, notamment pour les lancers longs. Sachez que cette semaine, j'ai un rendez-vous avec R. Durand, Vice président chargé des sports au Conseil général, par rapport à l'équipement de Parilly pour essayer de trouver une solution d'intelligence. Donc, il n'y aura pas une coquille vide à la Duchère, au contraire vous verrez Madame Reynaud, vous me direz un jour : « c'est fabuleux, tous les jours il y a quelque chose qui se passe dans cette halle d'athlétisme » et ensemble, nous irons d'ailleurs assister au championnat de France d'athlétisme en salle qui aura lieu à Lyon dès que cette halle sera inaugurée. C'est une promesse que m'a faite Bernard Amsalem, Président de la Fédération Française d'Athlétisme.

M. LE MAIRE : Merci Monsieur Braillard d'avoir un peu rappelé le contexte du sport à Mme Reynaud.

Si elle était venue me trouver, je lui aurais expliqué l'histoire du 9<sup>e</sup> arrondissement et je lui aurais dit : « vous voyez, Madame Reynaud, j'ai été maire d'arrondissement en 1995 et à l'époque il se trouve que tous les athlètes de Lyon venaient s'entraîner l'hiver dans une ancienne usine, quai Pierre Scize, qui avait été aménagée de manière provisoire en halle d'athlétisme ». Il se trouve qu'on avait, malgré notre manque de stratégie quelques projets sur le quartier de l'Industrie qui impliquaient la destruction de cette halle d'athlétisme. A l'époque, comme j'étais maire de l'arrondissement, les sportifs étaient venus me voir et je leur avais dit : « si un jour je dois avoir des responsabilités dans cette ville, je ferai une très belle salle d'athlétisme qui, aujourd'hui, manque sur l'agglomération lyonnaise. »

La boucle est un peu bouclée, elle se trouve dans le 9<sup>e</sup> arrondissement et avec M. Braillard nous allons essayer de créer de beaux clubs à Lyon. C'était pour rappeler un peu l'histoire.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)